



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **10 février 2020**

Décision n° **CP-2020-3837**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à Mme la Vice-Présidente Murielle Laurent, Mme la Conseillère Pascale Cochet et M. le Conseiller Gilles Roustan pour un déplacement à Auschwitz et Cracovie (Pologne) les 13 et 14 février 2020 - Voyage de mémoire organisé avec le Département du Rhône

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 30 janvier 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 février 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mmes Laurent (pouvoir à Mme Peillon), Cardona, MM. Pouzol, Barge, Hémon.

Absents non excusés : Mme Frih, M. George, Mme Poulain, M. Vesco.

Commission permanente du 10 février 2020**Décision n° CP-2020-3837**

objet : **Mandat spécial accordé à Mme la Vice-Présidente Murielle Laurent, Mme la Conseillère Pascale Cochet et M. le Conseiller Gilles Roustan pour un déplacement à Auschwitz et Cracovie (Pologne) les 13 et 14 février 2020 - Voyage de mémoire organisé avec le Département du Rhône**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 4 février 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.27.

Depuis 1995 et jusqu'à la création de la Métropole de Lyon, le Département du Rhône organisait chaque année, au profit des élèves scolarisés dans des collèges situés sur son territoire, un voyage de mémoire à Auschwitz et Cracovie, en présence de rescapés des camps d'extermination et de certaines personnalités.

Le Département du Rhône et la Métropole ont décidé de maintenir ce dispositif qui se rattache à l'exercice de leurs compétences facultatives en matière d'éducation au travail de mémoire. Dans ce cadre, ils ont organisé conjointement un voyage de mémoire en mars 2016, puis en mars 2017, avril 2018 et mars 2019. En 2020, le dispositif est renouvelé en faveur de 90 collégiens répartis au sein de 10 collèges du territoire métropolitain.

Madame la Vice-Présidente Murielle Laurent, madame la Conseillère Pascale Cochet et monsieur le Conseiller Gilles Roustan ont été invités à participer à cette journée "Etudes et mémoire", organisée les 13 et 14 février 2020, en partenariat avec l'association "Les fils et filles des déportés Juifs de France" et avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah. Les collégiens visiteront successivement la Ville de Cracovie, le camp-musée d'Auschwitz, puis le camp de Birkenau. La visite se clôturera par la dépose d'une gerbe lors d'une cérémonie commémorative.

Le but de ce voyage est de développer la pratique d'une citoyenneté active, solidaire et éclairée chez les collégiens. Ce voyage participe à la prise de conscience des collégiens des risques engendrés par le racisme et la xénophobie.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3123-19 du code général des collectivités territoriales, la Commission permanente doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord de la Commission permanente pour examiner ce dossier selon la procédure d'urgence, en application des articles L 3611-3 et L 3121-19 du code général des collectivités territoriales ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à madame la Vice-Présidente Murielle Laurent, madame la Conseillère Pascale Cochet et monsieur le Conseiller Gilles Roustan pour un déplacement à Auschwitz et Cracovie (Pologne) les 13 et 14 février 2020, dans le cadre d'un voyage de mémoire organisé conjointement avec le Département du Rhône.

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P28O4667.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2020.

.